

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de février à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

**Absente Excusée :** Madame Jennifer BENAYAD.  
Procuration de Mme Jennifer BENAYAD à Mme Elisabeth CAUSSIDERY.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-François PERROT.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 06 Décembre 2021**

A la première phrase du point 2, remplacer « lorsque que » par « lorsque »  
Le Procès-verbal du 06 Décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

## **2/ Délibération « Bail Fromagerie »**

Etat des travaux : la partie démolition est faite, actuellement les travaux se font sur les réseaux.  
Les menuiseries sont commandées (délai 2 mois).  
Actuellement il y a un bail commercial avec la fromagerie.  
Nous allons établir un nouveau bail avec « l'EURL des Alpage », à partir du 1er avril 2022.  
Il s'agit d'un bail commercial 3/6/9, qui sera signé devant notaire. Les frais de notaire seront répartis à égalité entre la commune et l'EURL.  
La surface est réduite à 127m<sup>2</sup>, le loyer est inchangé 390 € hors taxes, 469.12 € avec TVA.  
Un état des lieux a été établi, avec des photos du local en l'état, et transmis au notaire.  
Le diagnostic amiante a été établi par BEI. Il n'y a pas d'amiante.  
La taxe foncière sera à charge de la commune (entre 200 et 300 €).  
Il n'y a pas de provisions sur charges ou dépôt de garantie.  
Il y a un compteur d'eau et électricité, mais pas de chauffage.  
L'EURL va installer une climatisation réversible.  
La commune paie les menuiseries de la façade, le reste des travaux est à la charge de l'EURL.  
Il sera noté sur le bail que les réseaux humides de la mairie passent sous le magasin.  
Vote pour l'établissement de ce bail : Oui à l'unanimité.

## **3/ Tableau Subventions Associations 2022**

Le budget 2021 provisionnés pour les associations était de 2 790 €, nous n'avons distribué que 2 400 € car nous n'avons pas reçu toutes les demandes attendues.  
L'antenne de Besançon de l'Association Prévention Routière nous envoyé une demande de subvention pas courrier. À ce jour, nous avons reçu des demandes formelles de la moitié des associations.  
D'un commun accord, nous reconduisons les sommes de l'année dernière et prévoyons 30 € pour l'Association Prévention Routière.

#### **4/ Accessibilité Mairie-dossier DETR / Délibération**

Pour l'instant l'estimation du coût pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la mairie s'établit à environ 31 000 € :

- 22 000 € pour le monte-personne,
- 2 800 € pour la démolition de la première marche,
- 3 700 € pour la porte d'entrée,
- 2 500 € pour la maîtrise d'œuvre par KLC.

Cette estimation va évoluer : il reste à déterminer le coût de l'implantation du monte-personne dans la dalle du 1<sup>er</sup> étage. Cette modification se fera par l'intermédiaire de KLC et éventuellement d'un Bureau d'Étude.

Un dossier de demande de subvention a été présenté à la DETR : nous espérons 30 % de financement.

Un dossier de demande de subvention a été présenté à la P@C25, nous espérons 20 % de financement.

Vote pour valider ces 2 demandes : Oui à l'unanimité.

#### **5/ Courrier CCLMHD / Eaux de pluie**

Conformément à la déclaration d'usage obligatoire, la Communauté de commune nous demande de lui signaler les habitations qui sont équipées d'une installation de récupération d'eaux à usage domestique (toilettes et machine à laver).

Cette information est nécessaire pour permettre le dimensionnement de la future station d'épuration.

La mairie n'a pas connaissance de tels équipement, nous décidons d'envoyer un questionnaire à chaque habitation.

#### **6/ Courrier Ministère de l'Intérieur / participation citoyenne**

Le commandant de gendarmerie de Pontarlier nous demande si notre commune souhaite adhérer au réseau « participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier à leur sécurité et de les associer à leur protection et celle de leur environnement.

La première étape est une présentation du dispositif au conseil municipal par la gendarmerie.

Nous répondons favorablement à sa proposition et programmerons une rencontre avec le Conseil Municipal.

#### **7/ Ecole**

##### **Participation au fonctionnement des écoles :**

Suite à un changement dans le financement des frais de fonctionnement des écoles privé et public qui incombait jusqu'à présent aux communautés de communes. L'école privé de Labergement Sainte Marie nous sollicite, pour financer ces charges de fonctionnement à hauteur du nombre d'élèves concernés de notre commune, soit 4 pour cette année. Il faut savoir qu'au regard de la loi cette participation est obligatoire. Reste à savoir à quelle hauteur notre commune participe. Mme le Maire a récapitulé les frais de fonctionnement de notre école et établi un ratio par élève. Nous voudrions savoir ce qu'il en est des autres écoles de notre RPI. Mme le Maire a déjà fait une demande en ce sens aux maires concernés, mais reste pour l'instant sans réponse, elle va les relancer.

##### **Évolution du RPI :**

Concernant l'évolution future des besoins en classe de maternelle et primaire, un cabinet de conseil a analysé la démographie de notre RPI qui va forcément être impacté par les nombreuses constructions dans les communes voisines.

D'après ce cabinet, il faudra ouvrir 1 classe de maternelle en 2023, puis 1 ou 2 classes de primaires d'ici quelques années. Il ne devrait pas y avoir de problème pour trouver une salle pour la classe de maternelle, mais la question de nouvelles classes risque de se poser dans le futur.

Suite à la réunion de la commission école, l'idée de la construction d'un groupe scolaire a été évoquée au niveau du RPI. Un groupe scolaire permettrait de mutualiser les moyens de sécurité, les investissements, les salles réunion et optimiser l'organisation générale des enseignants et des transports.

Faudrait-il 2 groupes pour séparer maternelle et primaire ? comment les dimensionner ? où les placer ? Beaucoup de questions.

Le périscolaire va également devoir être adapté.

Saint-Antoine n'a pas de terrain communal disponible.

### **8/ Questions diverses**

- Aurélie est en charge de la salle des fêtes pour remettre les clés, etc... Elle aurait besoin d'un suppléant. Joël Vionnet est volontaire.
- Elisabeth s'occupe seule de l'envoi des emails de communication aux habitants du village. Aurélie la remplacera en cas d'empêchement.
- Nous avons reçu une carte de remerciement de la famille Bersot pour le colis de fin d'année.
- Nous avons également reçu les remerciements de la famille Chapuis, suite au décès de Just Chapuis.
- Vendredi 18 mars, l'ONF organise une visite de la réserve biologique de la grand'côte, près de Labergement-Sainte-Marie. Elisabeth s'y rendra.
- Monsieur Henriet de l'ONF va prochainement partir à la retraite, son responsable également. L'aménagement forestier actuel couvre la période 2003-2022, il devra prochainement être ré-édité par l'ONF pour la période 2023-2042. Il concerne 72ha autour du fort et 64ha autour de la coquille. Afin de voir comment cet aménagement sera renouvelé, Philippe Chapuis va contacter Monsieur Henriet.
- Le budget sera examiné lors du prochain conseil, le mardi 22 mars 2022 à 20h30.
- Pour les 4 dimanches d'élections, nous allons établir un planning de disponibilités. Aurélie et Elisabeth s'en occuperont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.